



Au moins un ménage à très hauts revenus dans une commune de Nouvelle-Aquitaine sur deux

En 2017, parmi les 1 % des individus aux plus hauts revenus vivant en France, 37 000 résident en Nouvelle-Aquitaine et constituent 16 500 ménages. Ces derniers habitent majoritairement dans les grosses agglomérations de la région ; cependant, un tiers d'entre eux se trouve dans une commune peu ou très peu dense. Leur principale source de revenu provient de leur activité, qu'elle soit salariée ou non. Ce sont le plus souvent des couples sans enfant à charge dont au moins un des membres est âgé de 60 ans ou plus.

Laurence Martin, Pierre-Émile Bidoux (Insee)

En 2017, 37 000 Néo-aquitains vivent dans l'un des 16 500 ménages percevant un revenu initial (*définitions*) supérieur à 108 670 € par an et par unité de consommation (UC, *définitions*). Ils font partie des 1 % des personnes disposant de « très hauts revenus » (*définitions*) ; la Nouvelle-Aquitaine, où résident 9,5 % des ménages vivant en France, en accueille 6,0 %. La région Île-de-France concentre à elle seule 42,1 % des ménages à très hauts revenus.

Le revenu initial médian des personnes à très hauts revenus de la région est 6 fois plus élevé que celui des Néo-aquitains, soit plus de 139 500 € par an et par UC. Ce revenu par UC équivaut à une rémunération mensuelle de 11 600 € pour une personne seule ou 24 400 € pour un couple avec 2 enfants de moins de 14 ans. Toutefois, ce revenu médian reste inférieur de 3 000 € par an et par UC à celui des personnes à très hauts revenus vivant en France.

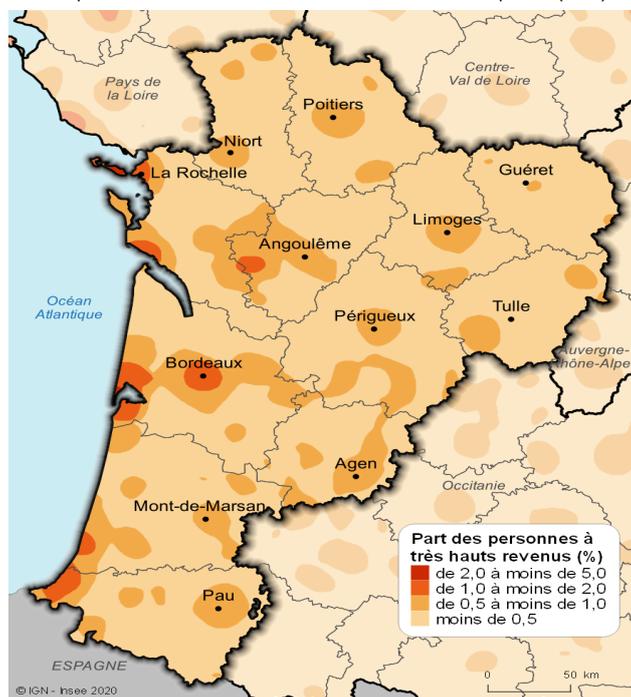
Cet écart avec le niveau national s'accroît chez les personnes très aisées (0,1 % des plus riches, soit 3 000 Néo-aquitains formant 1 400 ménages). Parmi elles, la moitié perçoit un revenu par UC supérieur à 337 800 € par an. Ce revenu médian régional est inférieur de 19 000 € à celui des personnes très aisées vivant en France (*définitions*).

Du fait notamment du barème progressif de l'impôt sur le revenu, les ménages à très hauts revenus reversent 29,8 % de leur revenu initial sous forme d'impôts directs (*définitions*) (14,3 % pour l'ensemble des ménages néo-aquitains). Ils contribuent en proportion davantage que les autres ménages aux impôts. S'ils ne représentent que 0,6 % des ménages néo-aquitains, ils acquittent 9,0 % de la masse totale des prélèvements.

dans les départements les plus peuplés de la région, notamment le long du littoral (*figure 1*). Un tiers d'entre eux réside en Gironde, un autre tiers se répartit entre les Pyrénées-Atlantiques et la Charente-Maritime.

1 Les personnes à très hauts revenus : dans les grandes agglomérations et le long de la côte

Part des personnes à très hauts revenus en 2017 en Nouvelle-Aquitaine (en %)



Champ : personnes appartenant à des ménages fiscaux en logement ordinaire dont le revenu déclaré est positif ou nul. Données lissées

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA-Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) 2017

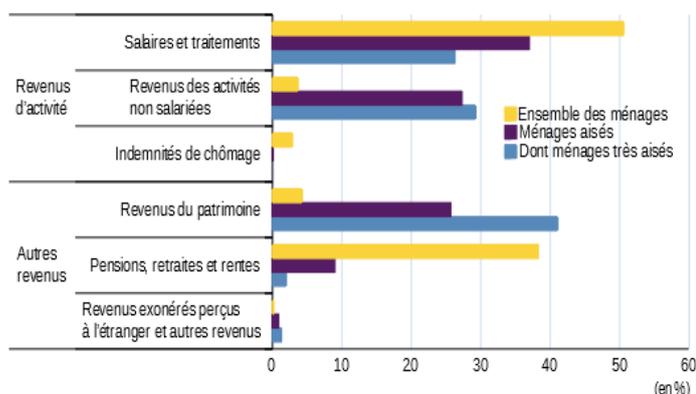
Les ménages aisés privilégient les principales agglomérations et leurs alentours, notamment la métropole bordelaise et un tiers d'entre eux habite dans une commune peu ou très peu dense. Ainsi, dans une commune néo-aquitaine sur deux, réside au moins un ménage percevant un très haut revenu. Leur présence dans les territoires est souvent liée à la structure de l'économie locale. Ils sont ainsi très représentés autour des grands pôles d'emploi qui concentrent des fonctions métropolitaines supérieures et des emplois de cadres. Sur le reste du territoire, leur présence est souvent liée à des productions régionales de prestige comme autour de Saint-Émilion ou de Cognac par exemple.

Quand hauts revenus riment avec activité

En Nouvelle-Aquitaine, 38,5 % des ménages ont pour origine principale de revenu des pensions, retraites ou rentes, contre 33,6 % en France. En dépit d'une population régionale retraitée importante, seuls 9 % des ménages à très hauts revenus néo-aquitains les perçoivent en tant que ressource la plus importante de leur revenu. Comme pour la majorité des ménages, les rémunérations liées à l'activité constituent l'élément principal des revenus initiaux pour plus de 6 ménages à très hauts revenus sur 10. Dans les territoires les plus denses (*définitions*), ils tirent plutôt leur rémunération d'activités salariées alors que dans les territoires peu ou très peu denses, ils ont davantage de revenus d'activités non salariées (*figure 2*).

2 Les très hauts revenus : du patrimoine et une activité salariée ou non

Origine principale du revenu initial des ménages en 2017 en Nouvelle-Aquitaine (en %)



Champ : personnes appartenant à des ménages fiscaux en logement ordinaire dont le revenu déclaré est positif ou nul.

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA-Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) 2017

Le patrimoine, origine principale des revenus des ménages très aisés

Qu'il soit financier et/ou immobilier, le patrimoine est l'origine principale des revenus pour près d'un quart des ménages à très hauts revenus néo-aquitains. L'importance des revenus liés au patrimoine s'accroît particulièrement pour les ménages très aisés de la région. Il devient la source de rémunération principale pour 41,1 % d'entre eux alors que c'est le cas pour 33,8 % des ménages très aisés vivant en France.

Toutefois, l'âge du référent fiscal joue sur l'origine principale des revenus. Ainsi, plus le référent est jeune, plus les revenus

sont liés à une activité. Plus il est âgé, plus le patrimoine prend de l'importance.

En Nouvelle-Aquitaine, dans 4 ménages sur 10, le référent fiscal est âgé de 60 ans ou plus (*données complémentaires*). Cette proportion atteint 6 sur 10 parmi les ménages à très hauts revenus, plus souvent des couples sans enfant à charge et propriétaires de leur logement dans 9 cas sur 10. ■

Définitions

Le **revenu initial** est celui perçu avant toute imposition directe (impôts sur le revenu, taxe d'habitation, CSG et CRDS) et perception des prestations sociales. Il s'agit de l'ensemble des revenus d'activité, de remplacement et du patrimoine (y compris non déclarés), nets de cotisations sociales. Les revenus exceptionnels (plus-values notamment) sont exclus.

Un système de pondération attribue un coefficient à chaque membre du ménage et permet de comparer les niveaux de vie de ménages de tailles ou de compositions différentes. Avec cette pondération, le nombre de personnes est ramené à un nombre d'**unités de consommation (UC)** :

- 1 UC pour le premier adulte du ménage ;
- 0,5 UC pour les autres personnes de 14 ans ou plus ;
- 0,3 UC pour les enfants de moins de 14 ans.

(définition complète sur insee.fr : <https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c1802>)

Les **personnes à très hauts revenus** se situent parmi les 1 % de la population des ménages vivant en France, dont le revenu initial par unité de consommation est, en 2017, supérieur à 108 670 € par an. Ce seuil correspond à un revenu mensuel supérieur à 9 060 € pour une personne seule ou 19 020 € pour un couple avec deux enfants de moins de 14 ans.

Les **personnes très aisées** se situent parmi les 0,1 % de la population des ménages vivant en France, dont le revenu initial par unité de consommation est, en 2017, supérieur à 268 350 € par an, soit un revenu supérieur à 22 360 € par mois pour une personne seule ou 46 960 € pour un ménage composé d'un couple avec deux enfants de moins de 14 ans.

Impôts directs : Impôt sur le revenu, taxe d'habitation, CSG et CRDS sur les revenus d'activité et de remplacement, prélèvements sur les revenus déclarés des valeurs mobilières, hors taxe foncière et impôt sur la fortune.

Définition complète de la **grille communale de densité** sur insee.fr : <https://www.insee.fr/fr/information/2114627>

Source et champ

Les données de l'étude sont issues du **Fichier localisé social et fiscal (FiLoSoFi)** de 2017.

Le champ couvre l'ensemble des ménages fiscaux ordinaires de France métropolitaine, de la Martinique et de la Réunion, dont le revenu déclaré est positif ou nul. Les personnes sans domicile ou vivant en institution (prisons, foyers, maisons de retraite, etc.) sont exclues.

Un ménage fiscal au sens de Filosofi est composé de l'ensemble des personnes vivant dans un même local d'habitation. Il peut donc être constitué d'un ou plusieurs foyers fiscaux.

Les ménages sont localisés au lieu de résidence des revenus, sachant qu'une partie de ces ménages peut bénéficier de plusieurs résidences.

Insee Nouvelle-Aquitaine

5, rue Sainte-Catherine
BP 557
86020 Poitiers Cedex

Directrice de la publication :
Fabienne Le Hellaye

Rédactrice en chef :
Anne Maurellet

ISSN : 2492-6957

© Insee 2020

Pour en savoir plus

- Robin M., Guevara S., « 43 % des personnes à très haut revenu habitent en Île-de-France », *Insee Focus* n° 192, mai 2020
- Cazenave-Lacrouts M-C., « Les très hauts revenus en 2015 : 1 % de la population perçoit 7 % des revenus et 30 % des revenus du patrimoine déclarés », in *Les revenus et le patrimoine des ménages*, Insee Références, édition 2018

